

CONTROLE DE TVA BIC (OGBIC03)

Activité soumise ou non à TVA ?	OUI	NON		N° adhérent :
Franchise en base	OUI	NON		
TVA sur les débits ou encaissements	Débits	Encaissements	Mixte	Année exercice :
Régime d'imposition ?	CA3	CA12	CA12E	
Déclaration de TVA par :	Le Cabinet Comptable		L'adhérent	

N° compte	Données comptables	Total HT	Répartition du chiffre d'affaires					
								Exonéré
Produits - classe 7								
	Total CA							
	Si TVA sur la marge							
	Marge HT							
	Autres opérations							
	acquisitions intracommunautaires							
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, ...)							
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE compte de régularisation fin d'exercice (N-1)							
4181	+ Clients - Factures à établir							
4198	- Avoirs à établir							
4687	+ Produits à recevoir							
487	- Produits constatés d'avance							
	Si TVA sur encaissements							
410 à 4164	+ Créances clients							
4191-4196-4197	- Avances clients							
	+ Effets escomptés non échus							
	Autres							
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE compte de régularisation fin d'exercice (N)							
4181	- Clients – Factures à établir							
4198	+ Avoirs à établir							
4687	- Produits à recevoir							
487	+ Produits constatés d'avance							

Si TVA sur encaissements								
410 + 4164	- Créances clients							
4191-4196 - 4197	+ Avances clients							
	- Effets escomptés non échus							
	Autres							
AUTRES CORRECTIONS								
654 - 6714	- Créances irrécouvrables							
	+/- Régularisations en base (N-1)							
	Base HT taxable							
	Base HT déclaré							
	Ecart en base (à justifier)							
	TVA à régulariser							
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes						Exonéré
4457	TVA collectée							
4455	TVA à décaisser							
44567	Crédit de TVA							
4458	TVA à régulariser							

Remarques :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponse
Date de la déclaration		
Montant		

TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		